

DECRET N° 84-249 du 19 Juin 1984

chargeant le Camarade Boukary ALIDOU,
Ministre des Fermes d'Etat, de l'Elevage et de la Pêche, de l'intérim du
Camarade Isidore AMOUSSOU, Ministre
des Finances pour compter du 18 Juin
1984.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et
les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret N° 82-441 du 30 Décembre 1982 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

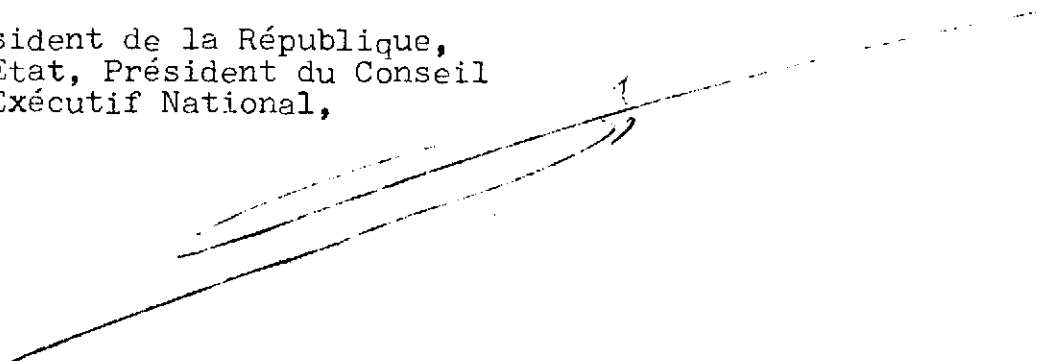
D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 18 Juin 1984, le Camarade Boukary
ALIDOU, Ministre des Fermes d'Etat, de l'Elevage et de la Pêche
est chargé de l'intérim du Ministre des Finances pendant l'ab-
sence du Camarade Isidore AMOUSSOU.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 19 Juin 1984

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 CPC 2 PPC 1 SPD 2 MF-
MFEPP 6 AUTRES MINISTERES 18 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-
ONEPI GDE CHANC. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6 JORPB 1 SGG 4.-